CSA-R de la Direction Générale de l'Armement

Paris, le 1er juillet 2025

DECLARATION LIMINAIRE UNSA DEFENSE

Monsieur le Délégué, Monsieur le Directeur Général adjoint, Mesdames, Messieurs,

Ce CSA de réseau fait suite à celui dédié au CND, qui s'est tenu il y a tout juste 5 semaines.

Le transfert vivement souhaité de quelques 162 agents de la DGA au CND dans deux petits mois à peine appelle à toute notre vigilance. On ne fait rien de bien dans l'urgence, et encore moins en période estivale. Les communications effectuées auprès des agents, si elles ont bien eu lieu, n'ont pas forcément donné les assurances ou la visibilité attendues des agents qui hésiteraient à sauter le pas. De nouveau, l'UNSA Défense appelle à un accompagnement renforcé des agents de la DGA qui souhaiteraient rester au sein de cette dernière, sachant que le CND constituera assurément pour eux un tout autre cadre de travail. De ce fait, l'UNSA Défense maintient toujours aussi fermement que le Plan d'Accompagnement des Transformations (PAT) doit s'appliquer à ces 162 agents.

Pour ce qui est de l'indemnité de l'île du Levant, la situation devient carrément intenable. Ce dossier, laissé à l'abandon des années durant, doit maintenant trouver une issue favorable de manière certaine. Des signaux positifs, certes très insuffisants, ont régulièrement été émis ces derniers mois, puis non suivis d'effet, sans pour autant être démentis. Les agents concernés ne peuvent pas être baladés ainsi entre le chaud et le froid : des annonces officielles doivent être faites rapidement, sur le montant de la revalorisation, sur sa date de mise en application et sur l'assurance donnée d'une clause de revoyure qui leur garantira de ne plus retomber dans les écueils passés. Pour anecdotique que cela puisse paraitre, les décisions de relèvement de l'avance des frais de mandat, en 2024, des sénateurs et députés pour, je cite, « *tenir compte de l'inflation* » (respectivement +700€ et +300€ mensuel) sont une mesure qui a été mise en place en 2 mois. Les uns décident, les autres exécutent !

L'UNSA Défense persiste également à dénoncer dans le cadre de ce CSAR, ainsi qu'à tous niveaux du ministère, les effets néfastes, et même malsains, des fractures salariales qui se sont dessinées ces dernières années entre les agents de tous statuts et de tous métiers. Des différences faites entre contractuels et agents sous statut, alors qu'ils exercent les mêmes fonctions. Et également, des fractures entre métiers, au sein même des « corps » de fonctionnaires, d'ouvriers ou de contractuels : on saupoudre une revalorisation de ci, de là, sur les agents du numérique, puis sur ceux de la cyber, de l'IA, des RH, des achats-finance ou encore du nucléaire. Ces pratiques relèvent du « diviser pour mieux régner » et ne font qu'exacerber les individualismes et les jalousies, au détriment de l'intérêt collectif, qui se délite immanquablement. Pourtant, le ministère a plus que jamais besoin d'un collectif solide, l'une des 6 valeurs de la DGA. Il importe donc, en cette période de construction budgétaire, de prévoir des mesures salariales collectives. La plus nécessaire et équitable d'entre elles étant bien évidemment la revalorisation du point d'indice. Les taux pro-pro de certains corps doivent également être revus afin de venir compenser l'appel en masse à des contractuels qui prive ces corps de leurs flux nominaux d'entrée et obère leurs perspectives d'avancement.

UNSA Défense-78 et 80 rue Vaneau
75007 PARIS – 01 42 22 37 02
federation@unsa-defense.org
portail-unsa.intradef.gouv.fr
www.unsa-defense.org
@UnsaDefense
www.facebook.com/UNSADefense
Unsa defense diffusion

Cette prise en compte est d'autant plus nécessaire que la réforme Guerini vient d'être abandonnée, alors qu'elle était supposée venir redonner une dynamique de carrière aux fonctionnaires durablement impactés par 15 ans de gel du point d'indice. Enfin, l'administration doit désormais venir aligner les salaires des agents délaissés en 2024 sur ceux qu'elle a volontairement avantagés, il s'agit là d'une simple question d'égalité et de faire cesser les rancœurs et les incompréhensions.

A cet égard, nous notons à l'ordre du jour de ce CSAR un point dont nous ne pouvons que nous satisfaire : les démissions d'ICT et de TCT ont quasiment été réduites d'un facteur trois sur le premier quadrimestre 2025 par rapport au premier quadrimestre 2024. Ce résultat tangible est assurément le fruit de la politique menée par la DGA au profit de ses ICT et TCT, qui est globalement en progrès, même si plusieurs axes d'amélioration demeurent nécessaires. Il faudrait par exemple mettre ce chiffre en perspective des congés pour convenance personnelle accordés par la DGA. Cette baisse des départs est aussi la démonstration que des mesures catégorielles pluriannuelles parviennent à fidéliser les agents. Il devient donc urgentissime que le ministère consente enfin aux mêmes efforts financiers pour l'ensemble de ses agents civils. Un budget 2026 doit être construit en conséquence, pour répondre à la criticité des enjeux de défense du moment.

Quant à la revue RH, qui se poursuit en ce moment même au sein de la DGA, ciblant pas mois de 4600 agents de la DGA (les titulaires de postes catégorisés G13 et plus), l'UNSA Défense avait fait part de ses lignes rouges il y a quelques semaines. Sur le fond, la démarche peut certainement s'entendre, puisqu'elle consiste notamment à recueillir l'avis harmonisé d'acteurs RH expérimentés dans l'évaluation des potentiels et l'accompagnement des carrières. Néanmoins, pour ce qui concerne les agents civils de la DGA, il importe que cette revue RH, qui évalue notamment le potentiel de l'agent en vue de construire son parcours professionnel, ne vienne pas interférer avec le processus réglementaire d'évaluation professionnelle annuelle. Pour l'UNSA défense, cette revue RH ne peut qu'être un acte préparatoire aux décisions qui seront notifiées aux agents lors de la prochaine campagne d'Entretien Individuel Annuel (EIA). Ainsi, si cette revue RH venait se replacer en amont des EIA, les protections usuelles offertes aux agents par la réglementation trouveraient pleinement à s'appliquer.

En conclusion, sans budget, on ne mène aucun projet à son terme. Sans solde, même les soldats les plus fidèles rendent leur paquetage. Il devient donc critique que Bercy lève urgemment le véto budgétaire qu'il a mis sur les mesures catégorielles du MINARM, au risque de se retourner dans les jours qui viennent, et de constater que la capacité d'action du ministère se sera encore plus érodée. Est-ce bien le moment de prendre de tels risques ?

L'UNSA Défense vous remercie pour votre écoute attentive et pour les réponses qui pourront être apportées à ces propos liminaires.